



Solidaires, Unitaires et Démocratiques Groupe BPCE
Section syndicale Caisse d'Epargne Ile-de-France

64/68 rue du Dessous des Berges 75013 Paris

01 70 23 53 40 ou 01 70 23 53 38

sudceidf@orange.fr

www.sudbpce.com

SUD BPCE

Union syndicale
Solidaires

Eviction du Dr Meddouri, Médecin du travail

Nouvelle dérive autoritaire d'un directoire despote

Contre toute attente, le directoire a décidé le 14 septembre d'anticiper la décision du Dr Meddouri de quitter la CEIDF le 28 septembre, soit après à peine six mois passés dans l'entreprise. Un inédit juridique qui met à mal la continuité du service à la Médecine du travail. Coïncidence qui ne doit rien au hasard, cet événement est survenu alors que, le matin même, le médecin avait fermement condamné l'attitude de la direction pour des faits remontant au 26 août. Ainsi, en moins d'un an, la CEIDF sera venue à bout de 3 médecins du travail. Comment et pourquoi en est-on arrivé là ?

Le 26 août dernier, peu après son arrivée à Athos, une salariée des fonctions supports s'est vu signifier sa mise à pied conservatoire et une convocation ultérieure à entretien préalable pouvant aller jusqu'au licenciement. Par la suite, un représentant de l'employeur a jugé bon de demander à cette collègue, déjà choquée par la teneur de l'entretien, de vider le contenu de sa sacoche personnelle devant ses collègues de l'open-space qui assistaient médusés à la scène. Enfin, ce représentant raccompagnait «l'indésirable» au parking, la laissant partir seule au volant de sa voiture après avoir pris le soin de lui remettre la plaquette de Psyfrance. Espérait-il ainsi dédouaner l'entreprise de ses responsabilités en cas d'accident ? Notre collègue a, depuis, tenté de mettre fin à ses jours.

Toute vérité ne serait pas bonne à dire ?

Le 14 septembre au matin, lors d'une réunion du CHSCT provoquée suite à l'acte désespéré de notre collègue, le Dr Meddouri a dénoncé l'attitude de la direction qualifiant celle-ci de méthode de «piétinement de la dignité humaine» pouvant mener à des actes de désespoir. Elle a également informé officiellement les membres du CHSCT de sa démission et en a exposé les raisons.

Cette condamnation des méthodes souvent expéditives utilisées à l'encontre de certains salariés «supposés fautifs» a sans nul doute déclenché une réaction en chaîne.

Tout comme le Dr Martin son prédécesseur (dont le licenciement en décembre 2015 a été invalidé par l'inspecteur et la Ministre du travail), ou certains syndicalistes jugés trop vindicatifs, elle est devenue : le nouvel Homme à abattre. Car le directoire ne souffre ni la critique ni la contradiction surtout lorsque celles-ci portent sur sa politique, en l'occurrence sa politique prétendument «sociale». L'impudente devait être chassée au plus vite car le CHSCT avait demandé à l'entendre sur son bilan d'activité au cours d'une prochaine réunion extraordinaire.

Il fallait à tout prix empêcher cette intervention qui allait, une fois encore, se révéler embarrassante pour l'entreprise et ses dirigeants.

Des méthodes de voyous

Vers 16 h ce 14 septembre, le médecin s'est vu remettre en main propre un courrier «malencontreusement» antérieur de la veille - afin d'éviter toute relation avec les événements du jour - lui signifiant son départ de l'entreprise le soir même ! Charitable, le DRHS, M. de Laportalière lui proposait de reporter son départ au 16 septembre au soir pour garantir la continuité de service. (Sic)

Depuis lors, le Dr Meddouri a dû être amenée aux urgences de l'Hôpital Pitié Salpêtrière. Elle est aujourd'hui en accident du travail. Malgré le «traitement de choc» qui lui a été réservé et révoltée par la situation de détresse de nombre de salariés dont la direction fait peu de cas, elle continue de dénoncer cette situation. Le DRHS et ses services utilisent les moyens les plus vils pour tenter de discréditer le médecin.

Ça suffit !

Cette affaire survient après la démission du Dr Van Hove en août 2015 et le licenciement rocambolesque du Dr Martin en décembre de cette même année. Ainsi les salariés, cadres ou non, qui souffrent trop souvent en silence se voient privés, du fait de ce énième départ, d'une écoute médicale et d'une aide dans la recherche de solutions à leur mal-être professionnel.

L'attitude grossière et brutale de la direction à l'égard des médecins du travail n'a d'autre objet que de taire et cacher le plus longtemps possible la situation profondément dégradée en matière de santé et de prévention des risques psychosociaux à la CEIDF. Sud soutient l'action du médecin du travail pour le bien de l'ensemble des salariés et celui de l'entreprise.